

## DOCUMENT D'INFORMATION REGLEMENTAIRE SYNTHETIQUE

# ÉCOLE SAINTE THÉRÈSE ENGLISH SCHOOL

### **École Sainte Thérèse de Six-Fours**

*Forme juridique : Organisme de gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) Ecole Sainte Thérèse*

*enregistrée sous le N° 78313307700025*

*ayant son siège social au 160 Chemin Aimé Genoud 83 500 La Seyne-Sur-Mer*

*représentée par Monsieur Philippe Laurent, son Président*

*Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.*

*L'Emetteur est responsable du caractère complet, exact et équilibré des informations fournies. Le Conseiller en Investissements Participatifs contrôle la cohérence, la clarté, et le caractère équilibré de ces informations.*

## **A/ PRESENTATION DE L'EMETTEUR :**

### **I - Activité de l'émetteur et le projet**

#### **I.1 – OGEC Sainte Thérèse**

L'association O.G.E.C (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Ecole Sainte Thérèse, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, des textes fondamentaux de l'Enseignement catholique et des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement **la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente**. L'association pourra se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes.

À cette fin, elle pourra réaliser toutes les activités parascolaires telles que l'accueil, le transport, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux, et d'une manière générale se livrer à toute activité de quelque nature que ce soit, en lien avec son objet principal.

Compte tenu du caractère catholique des structures éducatives gérées, caractère qui transcende toutes les activités de l'association, celle-ci reconnaît l'autorité de l'évêque du lieu et de la tutelle diocésaine compétente.

Le siège de l'association est situé au 160 Chemin Aimé Genoud 83500 La Seyne-Sur-Mer.

L'association se compose de membres participants, de membres de droit et de membres d'honneur.

**Elle est administrée par un conseil qui comprend, outre les membres de droit, 8 membres élus parmi les membres participants par l'assemblée générale pour 3 ans et rééligibles.**

Son président est actuellement Monsieur Philippe Laurent.

## I.2 – École Sainte Thérèse

### I.2.1 – La genèse

L'École Catholique Sainte Thérèse est une école maternelle et élémentaire, placée sous la Tutelle du Diocèse de Fréjus Toulon et sous contrat d'association avec l'État. **En 1890, les soeurs de la congrégation Sainte Thérèse ouvrent une école libre de jeunes filles. Ce sont les débuts de l'École Sainte Thérèse !** Après 119 années passées Rue d'Alsace, l'école rejoint, en 2009, la Rue Aimé Genoud à La Seyne-Sur-Mer. Elle compte 349 élèves depuis la rentrée 2022.

À sa rénovation, l'école est pensée pour que l'accès et l'enseignement soient facilités par des espaces aménagés sur place (dépose-minute, cantine, salle de motricité, plateau d'évolution pour la pratique d'activités sportives, salle informatique...) le tout au cœur même de l'établissement.

**L'école se préoccupe de chacun et appelle tous ses acteurs à vivre dans un climat de confiance, de partage, de respect de l'autre, du sens de l'effort et de l'honnêteté.**

### I.2.2 – La pédagogie : l'éducation intégrale au cœur de l'axe pédagogique

**L'élève est considéré dans son unité et dans sa totalité ; cœur et âme, cœur et conscience, pensée et volonté.** L'équipe pédagogique vise une éducation intégrale de la personne fondée sur une vision chrétienne de l'Homme et animée par l'espérance. Le projet éducatif, qui se réfère à l'Évangile et inclut donc la dimension pastorale, est de l'ordre de la visée : quel type d'homme on entend former et pour quelle société. Il a pour objet la formation et l'épanouissement des élèves. Il traduit les valeurs qui fondent les choix de la communauté éducative et prend en compte toutes les dimensions de la vie de l'établissement.

A travers ce projet éducatif, le projet pastoral de l'école Sainte-Thérèse a pour mission de conduire les enfants sur les chemins du Christ. En donnant un sens à notre vie, il permet également de pouvoir annoncer le message de Dieu tout en respectant le cheminement de chacun.



### I.2.3 – Une école bilingue pour l'ouverture au monde

**Soucieux de former des citoyens de demain ouverts sur le monde, l'école Sainte Thérèse de la Seyne sur Mer dirigée depuis 11 ans par Anne-Marie Gamon, Chef d'établissement, s'est développé sur Six-Fours en ouvrant un site proposant un double cursus français/anglais, dans des classes hors contrat.**

Les études se sont multipliées pour mettre en avant l'intérêt d'un apprentissage précoce des langues, même si l'enfant n'a pas forcément baigné dans un environnement bilingue dès sa naissance. L'immersion linguistique étant un facteur important dans l'enseignement des langues, l'accent sur l'apprentissage de l'anglais est mis dès la première année de scolarisation avec des enseignants de langue maternelle anglaise. **Effectivement, c'est vers l'âge de 4 à 5 ans que la capacité d'apprentissage a son maximum.** À cet âge, l'enfant est une «éponge» et agit par mimétisme ce qui rend plus aisé la mémorisation.

**Ainsi, grâce à cette immersion bilingue, les enfants apprennent l'anglais et le français de façon naturelle, par une méthode dite d'imprégnation avec des enseignants anglophones et d'autres personnels anglophones comme des aides-maternelles.**



## I.2.4 – L’implantation à Six-Fours : un projet de bâtisseur

La commune de Six-Fours, représentée par Monsieur Le Maire Jean Sébastien Vialatte, a mis à disposition de l’OGEC Sainte Thérèse un terrain par un bail à construction de 65 ans pour **y implanter l’École Sainte Thérèse-English School, où la moitié du temps, scolaire et hors scolaire, est animée en anglais par des enseignants et les autres personnels de l’école : 115 élèves y sont déjà accueillis.**

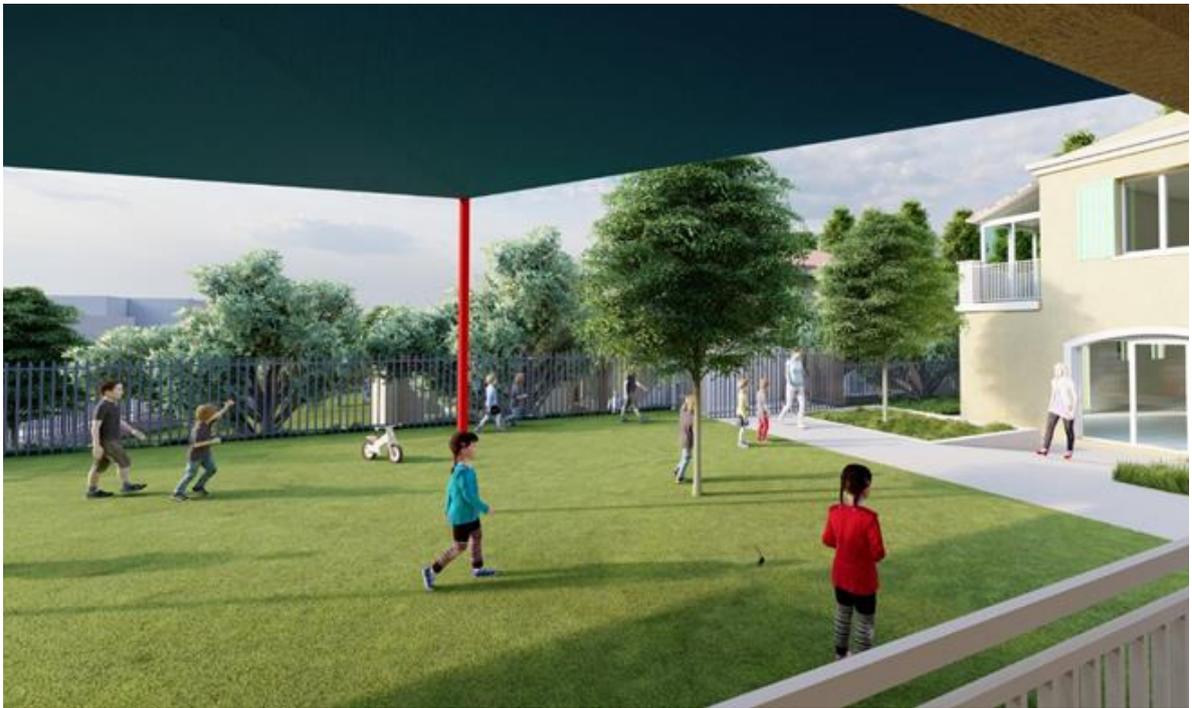
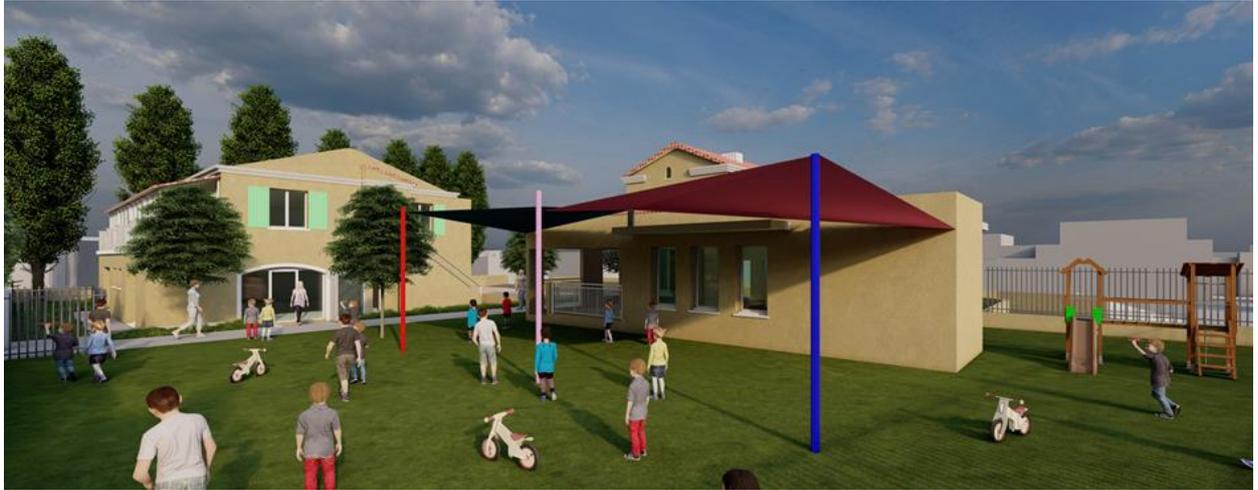
**Voici le calendrier d’actions à cours de réalisation :**

- ↳ En 2020-2021, transformation d’une maison pour y accueillir 3 classes à la rentrée 202
- ↳ En 2021-2022, transformation d’une 2ème maison pour y accueillir 2 classes de plus à la rentrée 2022
- ↳ **En 2022-2023, construction d’un bâtiment pour y implanter la restauration scolaire, une chapelle et progressivement 3 classes de plus, à partir de la rentrée 2023**



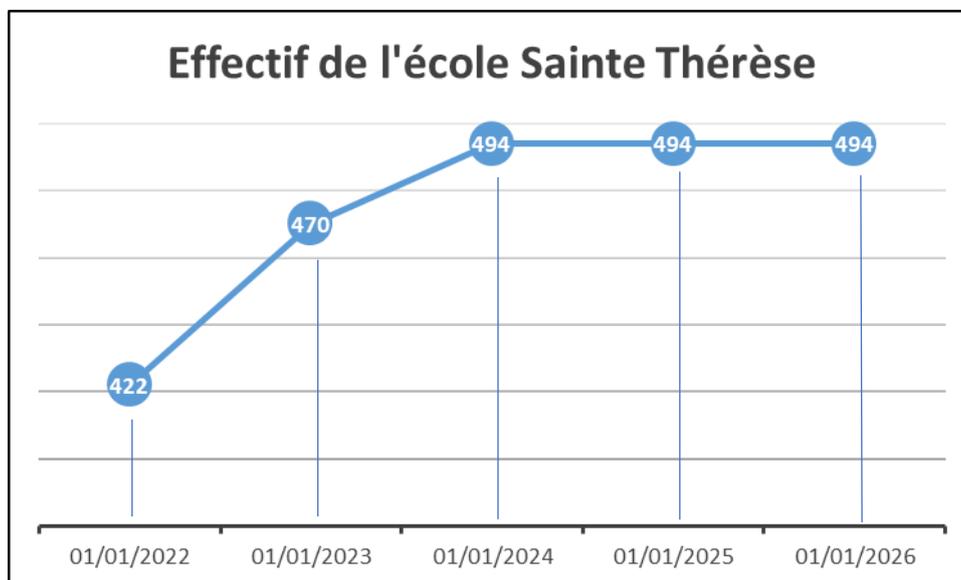
**L’investissement proposé ici vise à financer l’aménagement de la chapelle, les équipements de la cuisine pour la restauration, le mobilier scolaire et informatique, et l’aménagement de la cour de récréation. Le montant global de ces aménagements/équipements est évalué à 200 K€.**





## I.2.2 – L'évolution des effectifs

	31/08/2022	31/08/2023	31/08/2024	31/08/2025	31/08/2026
<b>Nombre d'élèves</b>	<b>422</b>	<b>470</b>	<b>494</b>	<b>494</b>	<b>494</b>
<i>Evolution</i>	-	48	24	-	-



## I.3 – Le plan de financement

L'évaluation des équipements et aménagements visés (*chapelle, cuisine, salle de cours, restaurant, ...*) est portée à **200 000 €**.

Besoins de financement en Euros		Ressources de financement en Euros	
Aménagements et équipements	200 000	Prêt CredoLending	200 000
<b>Total</b>	<b>200 000</b>	<b>Total</b>	<b>200 000</b>

**Le financement est porté à 100% par ce Prêt obligataire orchestré par CredoLending aux caractéristiques financières suivantes :**

- ✘ Taux d'intérêt : 2,5%
- ✘ Durée : 5 ans
- ✘ Paiement des intérêts : semestriel
- ✘ Remboursement du Principal (capital) : semestriel

## I.4 – Les éléments financiers

### I.4.1/ Bilan (Actif et Passif) et Compte de résultat 2020 et 2021 de l'OGEC Ecole Sainte Thérèse

<b>Actif €</b>	<b>31/12/20</b>	<b>31/12/21</b>	<b>Var</b>
<i>Immobilisations incorporelles</i>			-
<i>Immobilisations corporelles</i>	641 567	1 257 372	615 805
<i>Immobilisations financières</i>		5 600	5 600
<i>Stocks</i>			-
<i>Créances</i>	54 946	34 871	- 20 075
<i>Valeurs mobilières de placement</i>			-
<i>Disponibilités</i>	652 827	192 930	- 459 897
<i>Compte de régularisation</i>	8 035	21 171	13 136
<b>Total actif</b>	<b>1 357 375</b>	<b>1 511 944</b>	<b>154 569</b>

<b>Passif €</b>	<b>31/12/20</b>	<b>31/12/21</b>	<b>Var</b>
<i>Capitaux propres</i>	701 193	759 363	58 170
<i>Provisions pour risque et charges</i>			-
<i>Dettes financières</i>	562 546	575 921	13 375
<i>dont dettes bancaires</i>	526 769	507 588	- 19 181
<i>dont emprunts et dettes financières diverses</i>	35 777	68 333	32 556
<i>Dettes fournisseurs</i>	45 540	155 401	109 861
<i>Dettes sociales et fiscales</i>	9 563	8 170	- 1 393
<i>Autres dettes</i>	37 316	13 089	- 24 227
<i>Compte de régularisation</i>	1 217		- 1 217
<b>Total passif</b>	<b>1 357 375</b>	<b>1 511 944</b>	<b>154 569</b>

La trésorerie de l'OGEC Sainte Thérèse a subi une baisse importante mais l'équilibre à court terme reste assuré avec la balance Créances / Dettes fournisseurs : elle a été notamment utilisée pour des coûts d'investissement (augmentation significative des immobilisations) ; ce qui traduit un « utile » recours aux disponibilités. Les dettes financières restent maîtrisées et les capitaux propres se sont renforcés entre 2021 et 2020. **La structure bilantielle reste solide.**

<b>Compte de résultat €</b>	<b>31/12/20</b>	<b>31/12/21</b>	<b>Var</b>
<i>Produits d'exploitation</i>	645 808	740 995	95 187
<i>Charges d'exploitation</i>	576 506	697 647	121 141
<i>Résultat d'exploitation</i>	69 302	43 348	-25 954
<i>Remboursement des frais sur opération</i>	36 831	37 533	702
<i>Résultat financier</i>	-6 266	-6 525	-259
<i>Résultat exceptionnel</i>	76	-378	-454
<i>Impôts</i>	0	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>99 943</b>	<b>73 978</b>	<b>-25 965</b>

**Le chiffre d'affaires a augmenté entre 2021 et 2020 grâce à l'augmentation des effectifs.** La part des charges d'exploitation a augmenté (passant de 89% à 94% des produits d'exploitation) ce qui a pesé sur le résultat d'exploitation avec une baisse de 37% puis in fine sur le résultat. **Le niveau du chiffre d'affaires assure une certaine marge de manœuvre quant à un potentiel nouveau dérapage des dépenses** mais la maîtrise des charges futures dans le contexte actuel inflationniste restent un enjeu à suivre de près.

## [I.4.2/ L'analyse des ratios](#)

<b>RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE</b>	<b>2021</b>	
<b>Capitaux propres</b>	<b>759 363</b>	1,32
<b>/ Dettes financières</b>	<b>575 921</b>	

Ce ratio indique comment a été financée la structure. Il mesure la part des fonds apportés par rapport aux fonds empruntés

<b>RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME</b>	<b>2021</b>	
<b>Créances à moins d'un an + Disponibilités</b>	<b>227 801</b>	129%
<b>/ Dettes à moins d'un an</b>	<b>176 660</b>	

Ce ratio indique si la structure est apte à faire face à ses dettes à court terme

**Ces deux ratios démontrent que les engagements financiers aussi bien à court terme (exploitation) qu'à long terme (financement de ses immobilisations) sont sous contrôle.**

L'association est en situation de se financer par l'endettement.

## [I.4.3/ Le prévisionnel financier sur les 5 prochaines années](#)

	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>	<b>2026-2027</b>	<b>2027-2028</b>
<b>RESSOURCES</b>						
Frais de scolarité	682 250	766 970	766 970	766 970	766 970	766 970
Subventions	267 840	299 040	299 040	299 040	299 040	299 040
Restauration	304 091	321 509	321 509	321 509	321 509	321 509
Ventes diverses	173 367	191 590	191 590	191 590	191 590	191 590
<b>Ressources d'exploitation</b>	<b>1 427 548</b>	<b>1 579 109</b>				
<b>CHARGES</b>						
Coûts fixes	-367 044	-385 022	-385 022	-385 022	-385 022	-385 022
Coûts variables	-289 301	-304 224	-304 224	-304 224	-304 224	-304 224
Masse salariale	-510 576	-558 406	-558 406	-558 406	-558 406	-558 406
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-1 166 921</b>	<b>-1 247 652</b>				
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>260 627</b>	<b>331 457</b>				
Dotation aux amortissements	-134 540	-130 040	-130 040	-130 040	-130 040	-130 040
Produits divers	15 200	15 404	15 404	15 404	15 404	15 404
Subventions d'investissement	16 284	16 443	16 443	16 443	16 443	16 443
Charges financières	-12 052	-49 850	-49 850	-49 850	-49 850	-49 850
Intérêts Prêt obligataires CredoLending	-2 500	-4 524	-3 799	-2 937	-1 993	-997
<b>RÉSULTAT</b>	<b>143 019</b>	<b>178 890</b>	<b>179 615</b>	<b>180 477</b>	<b>181 421</b>	<b>182 417</b>

Les ressources d'exploitation (*chiffre d'affaires*) prévisionnelles se stabilisent autour de 760 K€ avec des frais de scolarités qui représentent 50%. **Il est à noter que l'ensemble des postes qui construisent le chiffre d'affaires ont un rôle significatif.** Chacun devra être au rendez-vous chaque année pour éviter les mauvaises surprises. **Les charges d'exploitation sont attendues pour représenter environ 80% des ressources** : la masse salariale constitue environ 50% des charges.

## I.5.4/ La capacité d'autofinancement prévisionnel

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Capacité d'autofinancement (CAF)	277 559	308 930	309 655	310 517	311 461	312 457
Emprunt bancaire	-56 401	-150 411	-150 411	-150 411	-150 411	-150 411
<b>Prêt obligataire</b>	<b>-19 025</b>	<b>-38 525</b>	<b>-39 250</b>	<b>-40 113</b>	<b>-41 056</b>	<b>-20 528</b>
<b>CAF nette</b>	<b>202 133</b>	<b>119 994</b>	<b>119 994</b>	<b>119 994</b>	<b>119 994</b>	<b>141 518</b>

**Au regard de la capacité d'autofinancement nette prévisionnelle, l'OGEC Sainte Thérèse pourra faire face à ses engagements financiers auprès de la banque comme auprès de ses investisseurs privés** (prêt obligataire de 200 000 €). Après remboursement des deux lignes d'emprunt signalées ci-dessus, la CAF nette annuelle ressort avec une marge de manœuvre d'environ 120 K€.

## **I.6 – 3 bonnes raisons de prêter au projet**

- ❖ Contribuer à l'implantation et au développement de l'école Sainte Thérèse à Six-Fours
- ❖ Permettre aux élèves de bénéficier d'un environnement propice à leur épanouissement
- ❖ Soutenir une œuvre éducative intégrale avec une dimension internationale structurante

## **I.7 – Les documents de l'émetteur**

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte <https://www.credofunding.fr/fr/sainte-therese-six-fours> pour accéder :

- > Les statuts de l'association
- > Le récépissé de l'enregistrement de l'association
- > Le Document d'Information Réglementaire Synthétique
- > Le document de synthèse

Des précisions peuvent être demandées sur l'adresse suivante : [contact@credofunding.fr](mailto:contact@credofunding.fr)

## **II - Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet**

Les principaux facteurs de risques spécifiques à l'émetteur sont décrits ci-après.

Risques liés à l'activité de l'Emetteur : l'activité de l'Emetteur repose sur sa capacité à attirer le nombre d'élèves suffisants, à maîtriser ses charges de fonctionnement et ses charges d'investissement dans le contexte actuel inflationniste.

Risque de perte totale ou partielle du capital investi : le remboursement de l'obligation dépend de la capacité de l'émetteur à faire face à ses engagements. Le risque de défaut est le risque lié à la solvabilité de l'entité qui a émis les titres. Dans le cas d'une défaillance de l'émetteur, le porteur peut perdre une partie voire la totalité du capital investi.

Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible

L'investisseur qui souhaite revendre son obligation avant l'échéance peut rencontrer des difficultés à trouver un acquéreur. En effet, le marché obligataire étant un marché relativement peu liquide, vous n'êtes pas assuré de pouvoir revendre vos titres dans des conditions favorables.

*« Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer. »*

### **III - Capital social**

La présente offre d'émission obligataire ne donne pas accès au capital social de l'Emetteur car il s'agit d'une association.

### **IV - Titres offerts à la souscription**

#### **IV.1- Caractéristiques des Obligations**

Les Obligations offertes sont des Obligations de rang chirographaire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

**- Emetteur : OGEC Ecole Sainte Thérèse**

- Obligations nominatives
- Prix d'émission de l'obligation : 100 euros
- Montant maximum de la collecte : 200 000 euros
- Nombre d'obligations nominatives par prêteur : minimum 5, maximum 2000
- Echéance : 60 mois
- Remboursement amortissable semestriel du capital
- Paiement semestriel des intérêts
- Le taux d'intérêt est fixe et s'élève à : 2.5% par an sur 60 mois
- Le remboursement anticipé total est possible à l'initiative de l'Emetteur sans que l'Obligataire ne puisse s'y opposer ni prétendre à une quelconque indemnisation. En cas de remboursement anticipé, le montant des Intérêts courus sera calculé prorata temporis d'après le nombre exact de jours écoulés entre la dernière date anniversaire de la Date de Jouissance et la date de remboursement, sur la base d'une année de 365 jours.

#### **IV.2- Droits attachés aux titres offerts à la souscription**

Les titres offerts à la souscription sont des titres de créances négociables représentatifs d'un emprunt, ou emprunts obligataires, qui confèrent à leurs titulaires les droits suivants :

- droits financiers : droit pour le détenteur de percevoir un intérêt calculé sur le montant nominal de l'obligation, et droit d'obtenir le remboursement des obligations qui peut intervenir à une date d'échéance ou de façon anticipée. Ces droits pécuniaires sont déterminés par le contrat d'émission qui prévoit le taux d'intérêt servi, les modalités de remboursement et les garanties de l'émission.

- droit de cession et de nantissement : en tant que titres négociables, les obligations peuvent être cédées ou données en gage par leur propriétaire.

- droit de représentation : l'art L. 228-46 du Code du commerce prévoit que les porteurs d'obligations d'une même émission sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs, en une masse qui jouit de la personnalité morale. En cas d'émissions successives, la société peut grouper en une masse unique les obligataires ayant des droits identiques, à condition que cela soit prévu dans le contrat d'émission. C'est l'assemblée générale des obligataires qui désigne les représentants de la masse.

- droit à l'information : titulaires d'une simple créance sur la société, les obligataires ne sont pas admis individuellement à exercer un contrôle sur les opérations qu'elle réalise. Aussi, ils ne peuvent pas demander une communication des documents sociaux. En revanche, les représentants de la masse des obligataires ont le droit d'obtenir ces documents. De façon générale, le droit individuel à l'information du titulaire d'une obligation ne porte pas sur l'activité habituelle de la société mais plutôt sur l'activité des obligataires au sein de la société (communication du texte des résolutions proposées et des rapports présentés à l'assemblée générale des obligataires, aux procès-verbaux et aux feuilles de présence relatives à ces assemblées).

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts :

<https://www.credofunding.fr/fr/pages/les-obligations>

Les dirigeants de l'émetteur ne sont pas eux-mêmes engagés dans le cadre de l'offre proposée sur CredoFunding.

## **IV.2 – Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription**

Il n'existe pas à ce jour de marché secondaire structuré permettant d'assurer la liquidité de ses titres, c'est-à-dire de les revendre à un tiers ; les investissements réalisés via le financement participatif présentent à ce titre un risque d'illiquidité. Si vous souhaitez céder une créance (emprunt obligataire) d'un émetteur, c'est-à-dire les revendre à un tiers en échange d'une contrepartie financière, vous n'avez pas à ce jour de marché secondaire qui vous permette de le faire aisément, et dans un cadre réglementaire adéquat. La seule option à ce jour est de notifier à la plateforme votre souhait de céder vos titres de gré à gré, ou à un tiers de votre connaissance.

#### **IV. 3 Risques attachés aux titres offerts à la souscription**

L'investissement via des obligations comporte des risques spécifiques :

Rang de remboursement des obligations : en cas de liquidation de l'Emetteur, les créanciers bancaires auront une priorité de remboursement sur les obligations que vous détenez. Les créanciers bancaires seront donc remboursés avant les porteurs d'obligations

Insolvabilité de l'Emetteur : la capacité de l'Emetteur à faire face à ses engagements ne peut être garantie

- Risque de perte totale ou partielle du capital investi
- Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible
- Le retour sur investissement dépend de la réussite des activités de l'Emetteur
- Risque de taux : toute hausse des taux d'intérêt pendant la durée d'immobilisation de votre argent peut entraîner une perte d'opportunité.

#### **IV.4 Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre**

La présente offre portant sur la souscription de titres de créances, elle est sans incidence sur la composition du capital social de l'émetteur.

#### **V - Relations avec le teneur de registre de la société**

*Organisme de gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) Ecole Sainte Thérèse enregistrée sous le N°78313307700025 ayant son siège social au 160 Chemin Aimé Genoud 83 500 La Seyne-Sur-Mer représentée par Monsieur Philippe Laurent, son Président.*

---

## INFORMATIONS PRESENTÉES PAR LE PRESTATAIRE QUI GERE LE SITE INTERNET



CREDOFUNDING - SAS au capital de 229.530 € - 41 rue Laure Diebold – 69009 LYON

[contact@credofunding.fr](mailto:contact@credofunding.fr) - Tél 04.82.53.84.43

RCS LYON 807 647 615 - Intermédiaire en Financement Participatif et Conseiller en Investissement Participatif immatriculé auprès de l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le n° 14007012

### I - Modalités de souscription

Après validation du projet avec la plateforme CredoFunding, l'Emetteur voit son projet mis en ligne sur le site [www.credofunding.fr](http://www.credofunding.fr).

Les contributeurs souhaitant investir sur les projets présentés par CredoFunding sont invités à suivre la procédure de conseil permettant de s'assurer de l'adéquation entre leur profil et le projet proposé. A l'issue de cette procédure, le contributeur devient ou non Investisseur qualifié.

Les Investisseurs qualifiés et autorisés par CredoFunding ont alors la possibilité de découvrir l'offre proposée par l'Emetteur. Si l'Investisseur est intéressé pour financer l'opération de l'Emetteur, il est invité à :

- télécharger le présent document d'information
- signer la Convention Investisseur s'il ne l'a déjà pas fait
- confirmer à CredoFunding qu'il a pris connaissance des informations contenues dans ce document.

L'Investisseur rentre alors dans la « Data room » dans laquelle il peut prendre connaissance des documents de l'Emetteur. Si l'Investisseur décide de souscrire, le site lui propose de signer électroniquement le contrat d'émission obligataire qui reprend toutes les conditions de l'opération pour manifester son accord, puis il verse les fonds sur son compte de paiement selon les modalités définies dans l'offre.

L'Emetteur peut suivre dans son back-office l'avancement des offres des Investisseurs. Il dispose d'un environnement dédié dans lequel il peut prendre connaissance de tous les contrats signés.

Les souscriptions sont irrévocables avant la clôture de l'offre.

### Calendrier indicatif de l'offre :

- date d'ouverture de l'offre : **21/11/2022**
- date de clôture de l'offre : au plus tard le **31/03/2023**
- date à laquelle les investisseurs sont débités de la somme correspondant au montant de leur souscription : **à la date de clôture**
- date d'émission des titres offerts (un mail de confirmation vous sera adressé) : **à la date de clôture**
- date de communication des résultats de l'offre (un mail de confirmation vous sera adressé) : **à la date de clôture**

**Les fonds versés par le souscripteur restent cantonnés sur son compte de paiements pendant la campagne de collecte.**

En cas de réalisation de l'offre, les fonds seront versés sur le compte de paiement de l'Emetteur.

En cas de non-réalisation de l'offre, l'Investisseur pourra demander le remboursement de ses fonds ou les utiliser pour investir sur un autre projet.

## II - Frais

### II.1 Frais facturés à l'investisseur

CREDOFUNDING perçoit une rémunération de la part de l'investisseur dont les conditions sont précisées ci-dessous:

1/ Frais d'entrée : 12.5 € HT sont facturés à l'investisseur pour couvrir les coûts de signature électronique et d'utilisation des moyens de paiement. Ces frais sont facturés à l'investisseur même en cas de non-réalisation de l'offre.

#### Exemples :

« Les scenarii de performance mentionnés dans ce document ont pour seul but de donner à l'investisseur des éléments d'information concernant les frais qui pourront lui être facturés. Ils ne sauraient en aucune façon être interprétés comme une indication de la performance possible ou probable de la valeur concernée et ne peuvent en aucune façon engager la responsabilité du prestataire ».

Pour la souscription d'un emprunt obligataire de 1 000 euros remboursable en amortissable sur 36 ou 48 ou 60 mois avec des taux différents, les frais ci-dessous seront facturés à l'Investisseur :

Montant investi (euros)	1 000	1 000	1 000
Taux de l'emprunt obligataire (annuel)	0%	0,75%	2%
Durée (mois)	36	48	60
Frais d'entrée (euros)	12,50	12,50	12,50
Frais de gestion annuel (euros)	0	0	0
<b>Total des frais HT (euros)</b>	<b>12,50</b>	<b>12,50</b>	<b>12,50</b>

Les frais acquittés réduisent la rentabilité de l'investissement.

### II.2 Frais se rapportant aux prestations fournies à l'émetteur

CREDOFUNDING perçoit une rémunération de la part de l'émetteur dont les conditions sont précisées ci-dessous:

1/ Montant forfaitaire prélevé avant la mise en ligne du projet : 2 500 € HT.

Le montant forfaitaire permet de rémunérer les prestations d'étude de faisabilité et de solvabilité du projet, ainsi que les prestations de mise en ligne optimisée.

2/ Commission de succès basée sur le montant de l'opération (montant réellement obtenu) prélevée au cours de la campagne : 5% HT

3/ Une commission sur les remboursements :

Une commission sur chacun des remboursements d'un taux de 0,996% TTC sur toute la durée du prêt.

*Vous avez la possibilité d'obtenir la description détaillée des prestations fournies à l'émetteur des titres dont la souscription est envisagée et les frais s'y rapportant sur demande à l'adresse suivante :*

<https://www.credofunding.fr/fr/pages/tarification-obligation>

#### **REVENTES ULTERIEURES DES OBLIGATIONS OFFERTES A LA SOUSCRIPTION**

Les reventes ultérieures ne pourront pas être réalisées de manière totalement libre mais seront susceptibles de se voir appliquer des conditions très strictes prévues par des dispositions du code monétaire et financier et du règlement général de l'AMF. En effet, la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi souscrits ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.

*\*L'ensemble des TVA appliquées est de 20%*